



Département De la Drôme COMMUNE DE SAINTE JALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL Du 23 Avril 2025

PORTANT interdiction de stationnement - Concours de pétanque -

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-JALLE,

Code collectivité: 26306

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-3 et L2213-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les pouvoirs de police du Maire, attribués en matière de circulation et stationnement à l'intérieur de l'agglomération,

Vu la demande de Eric FAVIER, Président de l'association des Pétanqueurs de la Vallée de l'Ennuyé, et l'organisation d'un concours de pétanque;

ARRETÉ

<u>Article 1</u>: Une manifestation sportive, organisée par l'association des Pétanqueurs de la Vallée de l'Ennuyé aura lieu le dimanche 27 Avril 2025.

<u>Article 2</u>: Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, le stationnement de tous véhicules est interdit côté Buvette sous l'allée des Platanes :

Dimanche 27 Avril 2025 de 07 h 30 à 19 h 00

<u>Article 3:</u> Les organisateurs de la manifestation sont chargés de mettre en place la signalisation correspondante, et doivent s'assurer que les règles sanitaires en vigueur soient respectées.

Article 4:

- Mme le Maire de Sainte Jalle,
- Les organisateurs,
- M. le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Rémuzat,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Sainte Jalle, le 73 Avril 2025

Le Maire 6 A Marie Noetle